

CAPa Jardinier Paysagiste

Niveau 3 Cadre européen des certifications

Code RNCP : 24928

Public concerné	<p>Apprenant sous statut :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Apprenti (de 16 à 29 ans)
Conditions et délai d'accès	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Satisfaire à un entretien avant l'entrée en formation. ➤ Pour les apprentis : Fournir un CV, une lettre de motivation et les diplômes Être éligible et conclure un contrat d'apprentissage. ➤ Inscription de janvier à septembre pour la prochaine rentrée de septembre. ➤ Entrée permanente possible tout au long de la formation. (Nous consulter)
Prérequis et aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Issu(e) d'une classe de 3^{ème} générale, 3^{ème} de l'Enseignement Agricole, de 3^{ème} SEGPA ou être titulaire d'un CAP. ➤ Avoir un réel intérêt pour le jardinage et les travaux extérieurs. ➤ Avoir de bonnes aptitudes pour les travaux physiques ➤ Si le/la candidat(e) est titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou supérieur, possibilité d'aménagement de parcours (Nous consulter)
Objectifs	<p>Le titulaire d'un CAPa Jardinier Paysagiste est un professionnel de l'entretien des jardins et des espaces verts. Il participe à l'entretien du cadre de vie et de notre environnement.</p> <p>Il travaille dans une entreprise de travaux paysagers ou au sein d'une collectivité territoriale (mairie...). Pour cela, il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Obtenir le CAPa Jardinier Paysagiste (Niveau 3) du Ministère de L'agriculture et de l'Alimentation ➤ Savoir mettre en œuvre les différentes techniques pour réaliser un espace vert ou jardin et en assurer l'entretien ➤ Savoir s'organiser dans son travail et assurer la maintenance courant du matériel dans les conditions de sécurité optimales ➤ Savoir rendre compte de ses activités à sa hiérarchie
Durée de la formation	<p>950 heures de formation sur 2 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 28 semaines à la MFR réparties sur les 2 années scolaires ➤ 44 semaines en entreprise pour les scolaires <p>Le reste du temps en entreprise pour les apprentis</p>
Contenus et compétences	<p>Contenus des modules généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Français / Communication ➤ Mathématiques/ informatique ➤ Anglais ➤ Education socio-culturelle / Histoire et géographie ➤ Sciences économiques, sociales et de gestion

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ EPS <p>Contenus des modules professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Techniques et pratiques professionnelles ➤ Maintenance des matériels et équipements ➤ Reconnaissance et connaissance des végétaux ➤ Législation du travail ➤ Biologie / Ecologie / Physique / Chimie
Types d'entreprises d'accueil	<p>Entreprise privée du paysage - Service des espaces verts d'une collectivité - Communauté de communes - EHPAD - Parc et monument historique - Parc zoologique et/ou de loisirs - Domaine privé - Entreprise de service à la personne.</p>
Modalités d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluations diagnostiques, formatives tout au long du cycle de formation et évaluations certificatives (Contrôles en Cours de Formation - 80% - et épreuve terminale – 20%). ➤ Pas de validation par bloc de compétences
Modalités pédagogiques	<p>La pédagogie de l'alternance en MFR s'appuie sur la pratique du métier en entreprise qui est réinvestie dans les séances de cours à la MFR et permet à nouveau de se réinterroger en situation professionnelle.</p> <p>Moyens pédagogiques : Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs, salles informatiques. Plateaux techniques avec matériel et outillage pour les chantiers pédagogiques. Parc arboré de 6 hectares.</p>
Poursuites d'études envisageables	<p>A la sortie d'un CAPa Jardinier Paysagiste, différents parcours s'offrent aux apprenants pour poursuivre leur projet professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Seconde professionnelle Nature, Jardin, Paysage et Forêt ➤ BPA Travaux des Aménagements Paysagers ➤ BAC PRO « Aménagements Paysagers » ➤ BP « Aménagements Paysagers, ➤ Certificat de Spécialisation
Tarifs	<p>Il n'y a pas de frais de scolarité en statut apprentissage. Ils sont pris en charge par les OPCO (opérateurs de compétences). Restent à charge de l'apprenti(e) : le coût de la pension (interne ou demi pensionnaire), les frais de déplacement, les activités extra-scolaires (animation, voyage d'étude)</p>
Lieu	<p>MFR RENNES SAINT GREGOIRE 14, Les Rabinardières 35760 SAINT GREGOIRE</p> <p>Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap. (Nous consulter).</p>
Responsable de l'action de formation	<p>Monsieur Jean-François Guivarch – Monsieur Sébastien Ronsin</p>